



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Première Commission

1^{re} séance

Jeudi 29 septembre 2005, à 10 heures
New York

Président : M. Choi Young-jin (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 heures.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations. J'attends avec intérêt de travailler avec elles dans une atmosphère de coopération fructueuse durant les semaines à venir. C'est certainement un honneur et un privilège pour mon pays et pour moi-même d'être élu à la présidence de cet organe. Je suis profondément reconnaissant de la confiance que la Commission a placée en moi. Avec son plein appui, j'espère mener à bien les travaux de la Commission d'ici cinq semaines environ. Je compterai largement sur l'esprit de coopération et la capacité d'adaptation de la Commission.

Je compterai également beaucoup sur mes collègues du Bureau qui ont été élus au début de juin 2005. Nous avons élu deux Vice-Présidents, à savoir M. Detlev Wolter, de l'Allemagne, et M. Lofti Bouchaara, du Maroc. Nous avons élu également le Rapporteur de la Commission, M^{me} Elvina Jusufaj, de l'Albanie. Je suis certain que leur sagesse collective et leur compétence en matière de désarmement seront pour moi un atout majeur pour guider les travaux de la Commission.

Par ailleurs, je suis certain que la Commission bénéficiera aussi du plein appui du Département des affaires de désarmement et du Département de

l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, dirigés respectivement par M. Nobuyasu Abe et M. Chen Jian.

Enfin, la Commission bénéficiera grandement des compétences de M^{me} Cheryl Stout, Secrétaire de la Première Commission, et de ses collègues expérimentés du secrétariat de la Commission.

Élection des membres du Bureau

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant passer à l'élection du troisième Vice-Président de la Première Commission.

C'est pour moi un plaisir que de proposer à la Commission la nomination de M^{me} Gabriela Martinic, de l'Argentine, au poste de Vice-Présidente pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M^{me} Gabriela Martinic en tant que notre troisième Vice-Présidente.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, je présente mes sincères félicitations à M^{me} Martinic pour son élection en tant que l'un des Vice-Présidents de la Première Commission. Je suis certain que son sens politique et ses compétences diplomatiques contribueront largement aux travaux de la Commission.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Afin d'examiner les travaux de la Commission pour la présente session, je tiens d'abord à appeler l'attention de la Commission sur le document A/C.1/60/1, qui contient une lettre datée du 21 septembre 2005 que le Président de l'Assemblée générale m'a adressée pour m'informer qu'à sa 17^e séance plénière, l'Assemblée a décidé de renvoyer pour examen à la Première Commission 21 points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Avant d'aborder plus en détail le programme de travail et le calendrier, qui ont été proposés dans le document A/C.1/60/CRP.1, je voudrais rappeler à la Commission que ce document se base sur les projets de programme de travail et de calendrier qui ont été adoptés par la Commission le 5 novembre 2004 dans le cadre des efforts visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Le programme de travail et le calendrier ont été établis conformément à la pratique habituelle et en tenant compte d'un certain nombre d'initiatives proposées au cours des dernières années, y compris la décision 52/416 B de l'Assemblée générale sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. À cet égard, j'ai également tenu compte du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, qui se lit comme suit :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale ».

Toutefois, les membres ont pu noter dans le document A/C.1/60/CRP.1 qu'au cours des deux premiers jours de la session de fond de la Commission, les 3 et 4 octobre, les séances du matin et de l'après-midi ont été réservées au débat public. Ceci est conforme à l'accord conclu l'an dernier par mon prédécesseur et son homologue de la Quatrième Commission.

Je voudrais également informer la Commission qu'une légère modification technique a été apportée au document A/C.1/60/CRP.1, dont les membres sont saisis. Les membres se souviennent que, dans le calendrier provisoire adopté le 5 novembre 2004, toutes les séances au cours de la quatrième semaine des travaux de la Commission, du 24 au 28 octobre, ont été programmées à l'origine dans la matinée. Elles ont été

repoussées dans l'après-midi pour l'ensemble de la quatrième semaine, en raison de la répartition équitable et séquentielle du temps entre la Première et la Quatrième Commissions.

Conformément à la pratique établie, la Première Commission abordera ses travaux de fond lundi prochain, le 3 octobre 2005. Les membres se rappelleront que, conformément également à la décision 52/416 B de l'Assemblée générale, il a été convenu que la Première Commission n'épargnera aucun effort pour mener ses travaux de fond en utilisant efficacement le temps et les ressources qui lui sont impartis au cours de 30 séances minimum et dans un laps de temps n'excédant pas cinq semaines. En conséquence, je ne ménagerai aucun effort pour achever les travaux de la Commission conformément à la recommandation de l'Assemblée générale. Je demande donc instamment la pleine coopération de toutes les délégations sur ce point.

La session de fond de la Première Commission aura lieu du 3 octobre au 1^{er} novembre 2005. La Commission disposera d'un maximum de 24 séances seulement pour examiner les points de l'ordre du jour qui lui sont confiés par l'Assemblée générale.

Je tiens à indiquer que la Commission a, cette année, également réservé du temps pour examiner le point de l'ordre du jour relatif à la question de l'Antarctique, après qu'elle aura achevé son examen de tous les points de l'ordre du jour consacrés au désarmement et à la sécurité internationale. En outre, la Commission devra aussi examiner son projet de programme de travail pour la prochaine session et se prononcer sur la question, conformément au point 116 de l'ordre du jour relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Je voudrais rappeler que l'année dernière la Commission disposait d'un total de 26 séances, dont 23 seulement ont été utilisées. Je suis donc convaincu que si nous continuons de nous efforcer ensemble d'utiliser nos ressources d'une manière efficace et productive, il nous sera de nouveau possible d'accomplir nos tâches sans difficultés excessives, même avec les points de l'ordre du jour supplémentaires qui nous ont été confiés.

Comme lors des sessions antérieures, l'examen des points confiés à la Première Commission s'effectuera en trois phases, comme le reflètent le programme et le calendrier de travail proposés.

La première phase – débat général sur tous les points soumis à l'examen de la Commission, durera une semaine, du 3 au 7 octobre, pour un total de sept séances. Une liste « continue » des orateurs pour cette phase est ouverte, et je sais qu'un certain nombre de délégations ont déjà inscrit leur nom sur la liste. J'invite les autres délégations à faire de même dès que possible. J'ai l'intention de clore la liste des orateurs pour le débat général le 4 octobre à 18 heures. Je voudrais rappeler aux délégations qui inscrivent leur nom sur la liste des orateurs qu'une liste « continue » signifie qu'ils doivent être prêts éventuellement à intervenir plus tôt que prévu initialement. Afin d'utiliser efficacement les ressources qui nous sont allouées, je voudrais demander aux délégations d'avoir l'obligeance de limiter leurs interventions à 7 à 10 minutes pour celles intervenant en leur nom propre, et à 10 à 15 minutes pour celles intervenant au nom de plusieurs délégations. À cet égard, j'ai l'intention d'introduire le recours au système des « voyants lumineux » pour la première phase de nos travaux, à savoir le débat général.

La phase suivante des travaux de la Commission portera sur le débat thématique portant sur les points de l'ordre du jour ainsi que sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Cette phase s'étendra du 10 au 21 octobre. Un total de 10 séances a été alloué à cet effet.

Comme les membres l'auront observé dans le document A/C.1/60/CRP.1, j'ai l'intention lors de cette deuxième phase de consacrer deux séances pour procéder à un échange de vues avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et d'autres responsables de l'ONU et pour assurer le suivi des résolutions et des décisions adoptées par la Commission à sa dernière session, y compris par la présentation de rapport. Comme l'an passé, ces rencontres auront lieu de manière informelle. Quant à la dernière séance allouée au titre de la deuxième phase des travaux de la Commission, je propose de la réserver, si nécessaire, à une table ronde avec des experts indépendants. Dans le courant de la semaine prochaine, la Commission recevra le calendrier exact et des informations détaillées pour ces sessions de travail informelles.

J'informe aussi les membres de la Commission que, afin d'avoir un débat structuré et de pleinement

utiliser les services de conférence, je préparerai, après avoir tenu les consultations nécessaires, un calendrier indicatif se fondant sur la pratique établie de la Commission pour la deuxième phase de ses travaux. Ce calendrier indicatif sera communiqué à toutes les délégations en temps voulu.

Afin de faciliter les travaux de la Commission et de prévoir des délais suffisants pour les délégations aux fins de consultations et de laisser suffisamment de temps au Secrétariat pour qu'il puisse s'occuper de la préparation des projets de résolution dans toutes les langues officielles, la date limite pour le dépôt de projets de résolution et de décision sera le 12 octobre, à 18 heures. J'entends respecter cette date limite, et je demande instamment à toutes les délégations de la respecter également.

J'encourage aussi les membres à présenter leurs projets de résolution et de décision dès que possible afin de permettre aux délégations d'obtenir auprès de leurs capitales les instructions nécessaires et de mener à bien les consultations adéquates sur ces projets, pour que les textes finalement adoptés traduisent le plus haut niveau possible de consensus. La présentation précoce des projets de résolution donnera également à tous les membres l'occasion de les commenter au cours de la deuxième phase de nos travaux.

Qui plus est, il est impératif que les délégations soumettent dès que possible les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme, afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour examiner les incidences nécessaires sur le budget-programme. Cela permettrait également à la Commission de se prononcer à leur sujet avant la date limite obligatoire requise pour leur présentation à la Cinquième Commission. À cet égard, je rappelle aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont besoin de disposer de suffisamment de temps pour examiner les incidences des projets de résolution sur le budget-programme avant que l'Assemblée ne prenne une décision à leur égard.

Enfin, la dernière phase des travaux de la Commission – décision sur tous les projets de résolution et de décision – aura lieu du lundi 24 octobre au mardi 1^{er} novembre. Un total de sept séances a été réservé à cet effet. L'année dernière, la Commission avait mené à bien cette dernière phase en

se prononçant sur 52 projets de résolution et trois projets de décision au cours de huit séances.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, cette année nous devons également examiner le point triennal de l'ordre du jour relatif à la question de l'Antarctique, ainsi que le point portant sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. En conséquence, je demande instamment à toutes les délégations d'en prendre note, et je compte sur leur pleine coopération afin que nous soyons en mesure de nous prononcer sur l'ensemble des projets de résolution et de décision en temps voulu, en particulier pour ceux qui ont des incidences sur le budget-programme.

J'ai l'intention de conserver la procédure de vote qu'implique le rassemblement des projets de résolution par groupes, en me fondant sur les sept catégories convenues énumérées dans la lettre que mon prédécesseur a adressée au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, conformément au paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316, relative aux nouvelles mesures de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je présenterai à la Commission des propositions spécifiques sur cette question en temps voulu.

Je suis convaincu, compte tenu du projet de programme de travail et de calendrier dont les membres sont saisis, que la Commission sera en mesure d'examiner efficacement tous les points de l'ordre du jour qui lui sont soumis dans le temps imparti et d'achever ses travaux le mardi 1^{er} novembre 2005 au plus tard.

J'aimerais conclure mes observations sur le projet de programme de travail et de calendrier en rappelant aux délégations qu'il est nécessaire de maintenir le degré nécessaire de flexibilité dans le processus d'exécution du programme et du calendrier. Et ceci est particulièrement vrai cette année, compte tenu du fait que la Commission tiendra moins de réunions alors qu'elle s'est vu confier de nouvelles tâches.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le projet de programme de travail et de calendrier figurant dans le document A/C.1/60/CRP.1 est approuvé par la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'attire maintenant l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée

générale qui concernent les travaux des grandes commissions, y compris celles contenues dans la décision 34/401, en particulier les dispositions ayant trait aux explications de vote, au droit de réponse et aux questions budgétaires et financières, que j'entends appliquer avec la coopération et l'aide de tous les membres de la Première Commission.

Afin d'utiliser pleinement le temps et les services de conférence alloués à la Commission, j'entends – une fois encore avec la coopération de la Commission – tenir les séances de la Commission de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. De manière connexe, pendant la dernière semaine de Ramadan, du 31 octobre au 4 novembre 2005, les séances plénières des grandes commissions se tiendront de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Nos deux dernières séances, le 31 octobre et le 1^{er} novembre, commenceront donc à 9 h 30 au lieu de 10 heures.

J'appelle l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions », figurant dans le document A/60/250, ainsi que sur l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui, tel qu'il a été amendé par la résolution 56/509 du 8 juillet 2002, se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

Compte tenu de ce que je viens de dire, je propose que la Première Commission, conformément à cette résolution, examine ce point en juin 2006, environ trois mois avant l'ouverture de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Si je n'entends pas d'objection je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la présentation des projets de résolution, j'attire l'attention des membres de la Commission sur le paragraphe 33 du document A/60/250, en date du 16 septembre 2005, intitulé « Organisation de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions

inscrites à l'ordre du jour ». Le paragraphe se lit comme suit :

« Le Bureau a noté que le Secrétaire général encourageait les États Membres à transmettre tous les projets de résolution et de décision sous forme électronique aussi bien que sur papier et décidé d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur ce point. Il les informe aussi que les délégations qui soumettent ces textes doivent veiller à ce que les versions électroniques et papier soient identiques. »

À cet égard, j'invite les États Membres qui souhaitent présenter des projets de résolution ou de décision à la Commission de bien vouloir respecter la procédure suivante. Pour présenter des projets de résolution qui se fondent sur des résolutions déjà existantes, la version officielle doit servir de texte de base, tout nouveau texte et tout changement apporté à l'ancien texte devant être indiqués clairement en caractères gras. De même, pour les projets de résolution révisés, la version originale publiée sur le Système des documents officiels (ODS) doit servir comme texte de base, toutes les modifications étant clairement indiquées en caractère gras.

Il est demandé aux délégations de suivre les procédures et de soumettre à la fois le tirage du texte final et une disquette au secrétariat pour la production du document. Les délégations qui souhaitent soumettre un projet de résolution ou de décision sont invitées à contacter le secrétariat de la Commission pour toute autre information et pour toute aide. Pour faciliter le processus, le secrétariat de la Commission fournira un kit des résolutions déjà existantes aux délégations à la fois sous forme de tirage et sous forme électronique, et il s'est déclaré prêt à aider les délégations à cet égard.

À cette étape, je tiens à donner la parole à la Secrétaire de la Première Commission, qui va informer la Commission de certaines questions ayant trait aux procédures de la Commission.

M^{me} Stoute (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Comme le Président l'a déjà dit, je tiens encore une fois à assurer toutes les délégations que le secrétariat est prêt à les aider sans réserve dans la présentation de leurs projets de résolution. Pour faciliter leur travail, nous continuerons, comme par le passé, à fournir des kits contenant les tirages de résolutions de l'an dernier ou d'années antérieures qui ont été adoptées par l'Assemblée générale, ainsi qu'une

disquette accompagnée d'un dossier électronique contenant les mêmes résolutions sous forme de projets de résolution de la Première Commission. Les délégations sont invitées à utiliser ce format pour soumettre les projets de résolution et pour indiquer tout changement ou tout texte nouveau dans le dossier électronique. Le secrétariat attribuera des cotes à tous les projets de résolution et de décision dans l'ordre où ils auront été reçus.

Les délégations sont invitées à utiliser si possible le courrier électronique pour soumettre des projets de résolution et autres communications au secrétariat. Ma collègue, M^{me} Christa Giles, communiquera aux membres son adresse e-mail pour faciliter la transmission. Mais pour plus de facilité, je crois que je vais la communiquer aux délégations maintenant. C'est <giles@un.org>. C'est elle qui est chargée de la réception de tous les projets de résolution et de décision. Le secrétariat distribuera les kits en temps voulu. Les délégations peuvent s'adresser à la table du secrétariat pour recevoir les kits relatifs à leur projet de résolution.

Pour ce qui est de la documentation, le document A/C.1/60/1, intitulé « Questions renvoyées à la Première Commission » a été publié. Le document A/C.1/60/INF/1, intitulé « Documents de la Première Commission », sera publié le lundi 3 octobre. Le document A/C.1/60/3, contenant la liste des délégations, qui, je le sais, est important pour les membres, sera publié le lundi 10 octobre. Si les délégations ne l'ont pas encore fait, je leur demande de ne pas oublier de soumettre leurs listes de noms au secrétariat d'ici le lundi 3 octobre, pour que leurs délégations soient incluses dans la première publication.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre satisfaction de vous voir présider les travaux de cette Commission et, à travers vous, j'aimerais également féliciter les autres membres du Bureau qui ont été élus.

Je voudrais simplement poser une question au sujet du temps dont disposeront les délégations pour les déclarations nationales faites dans le cadre du débat général. D'après ce que nous avons compris – et d'après le document consacré au programme de travail

et au calendrier – nous disposerions d’un maximum de 10 minutes pour les interventions nationales. Est-ce ainsi que le Président l’a également compris?

Le Président (*parle en anglais*): Oui, le représentant de Cuba a bien compris. Les délégations auront 10 minutes pour faire leurs déclarations.

Y a-t-il d’autres questions ou observations?

Je donne la parole à la Secrétaire de la Commission.

M^{me} Stoute (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*): On a demandé aux membres du Groupe de Rio de rester dans cette salle après la séance.

Le Président (*parle en anglais*): Si aucune délégation ne souhaite faire d’autres observations à ce stade, je vais lever la séance.

Comme il a été décidé, la Commission entamera ses travaux de fond lundi prochain, le 3 octobre, à 10 heures précises, dans la salle de conférence 4.

La séance est levée à 15 h 35.